

## **EXELIO AUDIT**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 200,00 €  
Siège social : 2010 AVENUE DE LA CROIX D'OR C.C SAN BAQUIS  
13320 BOUC BEL AIR  
814 378 170 RCS AIX EN PROVENCE

---

### **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,

Le douze novembre, à douze heures zéro minute,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- |                                                    |           |
|----------------------------------------------------|-----------|
| - Monsieur BORG Laurent, propriétaire de           | 601 parts |
| - Monsieur BARILLEY Jean-Baptiste, propriétaire de | 599 parts |

soit un total de

1 200 parts

sur les mille deux cents (1 200) parts composant le capital social.

Monsieur BORG LAURENT préside la séance en sa qualité de gérant associé possédant le plus grand nombre de part.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Agrément d'un ou plusieurs associés faisant suite à un projet de mutation de parts et modifications statutaires sous réserve de réalisation,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend connaissance d'un projet de mutation de parts à intervenir entre :

- Monsieur BORG Laurent,
  - Monsieur BARILLEY Jean-Baptiste,
- pour huit cents (398) parts leur appartenant, et ce par voie d'apport et :
- la société EXELIO PILOT, non associée, bénéficiaire de trois cent quatre vingt dix huit (398) parts,

Conformément à la loi et à l'article 13 des statuts, elle déclare agréer en qualité de cessionnaire :

- la société EXELIO PILOT,  
société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros,  
dont le siège est à BOUC BEL AIR (13320) 2010 avenue de la croix d'or C.C san baquis,  
en cours d'immatriculation,

en qualité de nouvelle associée, à compter du jour où la mutation sera signifiée à la société ou du jour du dépôt d'un original des actes de mutation au siège social de la société.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **DEUXIÈME RESOLUTION**

Sous la condition suspensive de réalisation définitive des mutations précédemment autorisées, l'assemblée générale modifie comme suit l'article 8 des statuts :

### **"Article 8 – Capital social"**

"Le capital social est fixé à la somme de vingt-huit mille huit-cents (1 200) euros.

"Il est divisé en mille deux cents (1 200) parts sociales de un (1) euros chacune, numérotées de 1 à 1 200, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, à savoir :

- |                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| "- Monsieur Laurent BORG,                                           |           |
| " à concurrence de quatre cent une parts, .....                     | 401 parts |
| " numérotées 201 à 601,                                             |           |
|                                                                     |           |
| "- Monsieur Jean-Baptiste BARILLEY,                                 |           |
| " à concurrence de quatre cent une parts, ci .....                  | 401 parts |
| " numérotées de 602 à 1002,                                         |           |
|                                                                     |           |
| "- La société EXELIO PILOT,                                         |           |
| " à concurrence de trois cent quatre vingt dix huit parts, ci ..... | 398 parts |
| " numérotées de 1 à 600, et de 603 à 1200                           |           |

"Total égal au nombre de parts composant le capital social,

"soit mille deux cents parts, ci..... 1 200 parts

Le reste de l'article est sans changement.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

La gérance :

BORG Laurent



BARILLEY Jean-Baptiste



Les Associés :

BORG Laurent



BARILLEY Jean-Baptiste

